

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1894

présenté par
M. Lecoq

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	2 000 000	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	2 000 000
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter le budget alloué aux ENVR (programme 105, action 5) de 2 000 000 d'euros.

Pour cette raison, le programme 151 est bondé du même montant, non par volonté politique mais par contrainte de l'article 40.

Lors des auditions dans le cadre du rapport budgétaire sur la défense, il nous a été communiqué qu'une ENVR avait un coût de fonctionnement compris entre 300 000 et 500 000 d'euros, pour un total de 1 à 2 millions d'euros de fonctionnement par école. Les coûts de fonctionnement sont sensés être pris en charge la DCSD, or force est de constater que $300\ 000 \times 24\ ENVR = 7\ 200\ 000$. Ainsi, il manque deux millions pour couvrir les coûts de fonctionnement. Alors même que le budget alloué aux ENVR a été abaissé par rapport à la LFI 2025, et sans prendre en compte l'inflation.

Les ENVR permettent la formation d'étudiants sur des sujets aussi variés que la santé, les forces armées, la sécurité intérieure, la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la criminalité environnementale, la cybersécurité ainsi que sur le domaine maritime. Ces écoles, 24 dans le monde, principalement en Afrique, permettent de former les nouvelles générations des pays avec lesquels nous sommes partenaires sur des enjeux d'avenir. Très appréciées par les étudiants et les pays partenaires, elles participent également au rayonnement de la France à l'étranger.